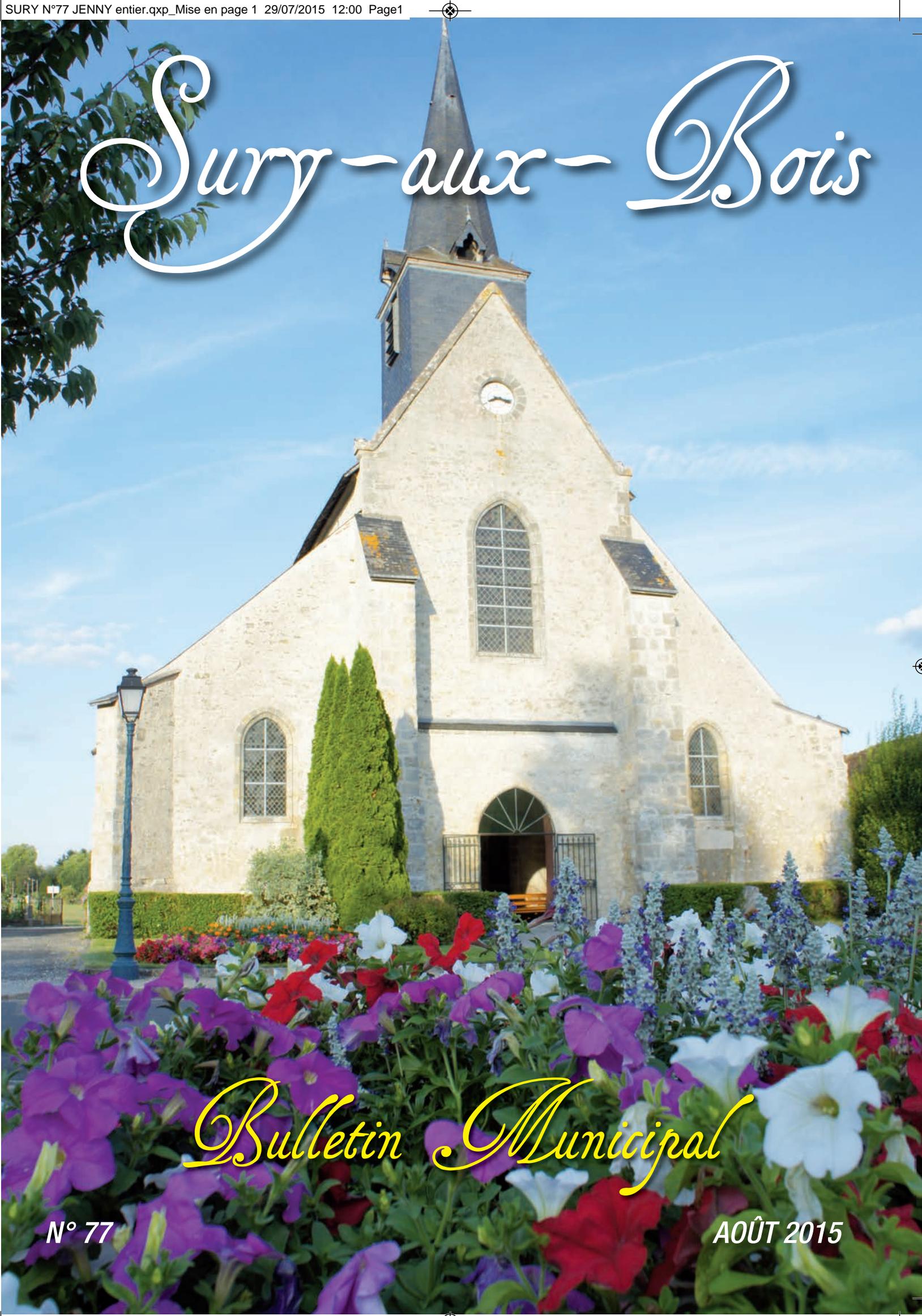


Sury-aux-Bois



Bulletin Municipal

N° 77

AOÛT 2015



Le Mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur,

L'été n'est pas toujours synonyme de parenthèses... en matière de travaux !

Le revêtement en goudron du chemin de la Charmoise, réalisé l'année dernière avec des malfaçons, a été refait dès que le temps l'a permis, au mois de juin. Celui de la petite place de la halle près du Commerce vient d'être refait suite aux travaux sur canalisations exécutés l'année dernière. Les nouveaux aménagements de la cour de l'école ont été entrepris début juillet, pour achèvement fin du mois.

Côté Ecole certains enseignants ont choisi de quitter leurs postes avec la fin de l'année scolaire. Merci à Mesdames Colard et Haas, Monsieur Duvernois, pour les années passées à enseigner aux enfants fréquentant l'école de Sury et tous nos vœux de succès dans leurs nouveaux lieux d'affectation. Nous souhaitons la bienvenue à leurs remplaçantes, Mesdames Desplas (nouvelle directrice) Gangloff et Baron qui assureront la rentrée prochaine avec Madame Douay, toujours fidèle au poste.

Côté Commerce, voici six mois que la commune est en mesure de rechercher un nouveau preneur. Des candidats, en nombre, manifestent leur intérêt et ont transmis leurs candidatures. C'est un signe positif, encourageant, dans ce contexte économique difficile. De nombreuses rencontres ont eu lieu et la prospection continue avec la même intensité.

Depuis le quinze avril, le service intercommunal d'urbanisme de la Communauté de Communes des Loges assure à titre gratuit, l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc.). Sury aux Bois fait partie des premières communes de la CCL à bénéficier de ce service de proximité.

Au sein de la CCL, des études de mutualisation de service et de transferts de compétences sont en cours notamment en ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement, les temps d'activités périscolaires... Des groupements de commandes sont réalisés pour l'achat de calcaire, de sel de déneigement, de panneaux de signalisation... Ces actions sont utiles pour atténuer les effets de la baisse des dotations de fonctionnement allouées aux budgets communaux.

Côté ordures ménagères, le SICTOM lance une consultation publique à l'attention de l'ensemble des usagers, du premier juillet au 30 septembre 2015, pour recueillir nos avis sur le mode de financement du service : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM Incitative, Redevance Incitative ? Vous êtes chaleureusement invités à y participer.

Nous vous souhaitons de pouvoir profiter pleinement de cette période estivale.

Danielle MARSAL, Maire de Sury aux Bois

SOMMAIRE

Mot du maire	page 2	Syndicat du Canal, Sam Balade 2015	page 12
Au conseil municipal	pages 3 à 5	CEI : Centre Echanges Internationaux	
La vie scolaire, Cérémonie du 8 mai	page 6	SICTOM consultation publique	page 13
Les Brèves de la commune :		SICTOM consultation publique "détails"	page 14
Nouveau secrétariat de mairie, Loisirs en Juillet,		A la découverte de nos passion : l'arbre à confidences...	
Monoxyde de carbone, le repas de printemps		Recettes : Chanterelles en habit rouge	page 15
Etat civil 2014-2015	page 7	Consultation publique SICTOM 2015	page 16
Sury-aux-Bois : pèle-mêle avant/après	page 8 et 9		
Les Associations : le club de la Soie, Les cavaliers,		Bulletin Municipal de Sury-aux-Bois Imprimé par IDB à	
L'Amicale de Sury + Gym.....	page 10	Quiers-sur-Bezone Equipe de rédaction : Commission Information de	
ASL, le Fête du 15 Août 2015.....	page 11	Sury-aux-Bois Tirage : 500 exemplaires Dépôt légal : Juillet 2015	
Les Brèves Intercommunales : CCL,			



Au Conseil Municipal du 20 février 2015

URBANISME

Depuis le 15 avril 2015 l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol est délégué à la Communauté de Communes des Loges. Ce service communautaire sera chargé de l'instruction des dossiers de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme, c'est-à-dire du travail administratif, juridique et technique préalable à la proposition d'une décision à adresser au Maire, qui demeure l'autorité compétente.

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal à l'unanimité des votants vote les subventions des associations qui ont déposé les documents règlementaires obligatoires pour ces demandes.

ASSOCIATIONS	BP 2015
Association de soins à domicile Sully-sur-Loire	150.00 €
Amicale de Sury-aux-Bois Section gym et Informatique)	250.00 €
ASL Sury-aux-Bois (ASL Sports-Bibliothèque)	250.00 €
Association Peinture sur Soie	150.00 €
Coopérative scolaire	50.00 €
Office du Tourisme	350.00 €
Parents d'élèves	150.00 €
Cavaliers de Sury	150.00 €
ASL Activités d'été (si bilan du stage fourni)	150.00 €
TOTAL	1 650.00 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Au sein des secteurs de la Communauté de Communes des Loges seul le quartier Vitry-aux-Loges/Seichebrières/Combreux/Sury-aux-Bois n'est pas doté d'un équipement communautaire. En termes de besoins (pour la population, pour les scolaires) un équipement neuf, supplémentaire, ne s'avère pas nécessaire. Toutefois, pour des raisons d'équité et de cohérence dans la répartition des équipements communautaires, et considérant que le gymnase de Vitry aux Loges profite d'ores et déjà aux habitants de tout le quartier, il est donc proposé au Conseil de l'intégrer dans la liste des équipements communautaires. Et au vu de l'importance démographique et du manque d'équipements du secteur Châteauneuf sur Loire / Saint Martin d'Abbat / Bouzy la Forêt, un équipement neuf avait été prévu sur la commune de Saint Martin d'Abbat. Il est donc proposé de l'intégrer en même temps dans la liste.

VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Certains locaux communaux, pour pouvoir être rentabilisés, nécessitent une remise en état préalable des aménagements. Afin de pouvoir établir un programme des travaux, optimiser les coûts et être prêts à saisir toute opportunité, une estimation des coûts des travaux de remise en état s'avère nécessaire.

Les aménagements concernés : modifications de distribution rez-de-chaussée et premier étage ancienne épicerie, rue de la Brosse Robin, studio cour intérieure, appartement nouveau commerce rue de la Mairie. L'estimatif porte sur les lots de second œuvre (aménagement) : menuiserie intérieure, électricité, cloisons, peinture, plomberie, serrurerie. La société PPS assurera la prestation d'estimation pour un montant de 500 € HT.

TARIFS DE LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SURY

A compter du 1^{er} mars 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les tarifs de la location de la salle polyvalente de Sury-aux-Bois comme suit :

	Petite salle	Totalité
Associations de Sury Aux Bois		
Assemblée générale, activité régulière non-lucrative	gratuit	gratuit
Manifestations payantes (repas, soirée, etc...)	30,00 €	70,00 €
Personne de la Commune		
Pour le weekend	150,00 €	260,00 €
Pour une journée	100,00 €	180,00 €
Pour une réunion (4h00 maxi)	50,00 €	100,00 €
Personne hors commune		
Pour le weekend	250,00 €	400,00 €
Pour une journée	200,00 €	350,00 €
Pour une réunion (4h00 maxi)	70,00 €	150,00 €
Pour tous		
Forfait chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril sauf associations	40,00 €	70,00 €
Ménage (si salle rendue non nettoyée)	70,00 €	100,00 €
Vaisselle	20,00 €	40,00 €
Caution	750,00 €	750,00 €

RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le Monument aux morts érigé après la guerre de 1914 nécessite une restauration notamment pour l'inscription des noms et la réparation des dégradations ainsi que le nettoyage de la pierre. La commune peut demander différentes subventions auprès de divers organismes. Le Conseil donne son accord de principe pour cette réhabilitation et pour l'inscrire au budget 2015 sachant que les premières estimations sont de 4 000 €.

Au Conseil Municipal du 20 mars 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Petit examine le compte administratif communal 2014. Le compte administratif traduit chaque année ce que la collectivité a réellement perçu et dépensé. Il est voté en conseil municipal en l'absence du Maire puis transmis à la Préfecture par la Mairie.

Fonctionnement

Dépenses :		Recettes :	
Prévues :	617 732.08 €	Prévues :	617 732.08 €
Réalisées :	546 561.58 €	Réalisées :	617 732.08 €

Investissement

Dépenses :		Recettes :	
Prévues :	480 135.08 €	Prévues :	480 135.08 €
Réalisées :	135 399.60 €	Réalisées :	321 389.46 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement déficit de	16 207,89 €
Fonctionnement :	133 265,11 €
Résultat global :	193 014,63 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Petit examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :		Recettes :	
Prévus :	44 116.00 €	Prévus :	44 116.00 €
Réalisé :	16 370.73 €	Réalisé :	12 981.25 €

Investissement

Dépenses :		Recettes :	
Prévus :	48537.00 €	Prévus :	48 537.00 €
Réalisé :	23 232.38 €	Réalisé :	9 018.50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement déficit de	14 213.88 €
Fonctionnement : déficit	3 389.48 €
Résultat global : déficit	17 603.36 €

Hors de la présence de Madame le maire approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2014 conforme au compte de gestion du comptable public arrête ainsi les comptes.

Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Petit examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :		Recettes :	
Prévus :	10 342.46 €	Prévus :	10 342.46 €
Réalisé :	1 026.90 €	Réalisé :	4 893.50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	3 866.60 €
Résultat global :	3 866.60 €

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Solde de la section d'investissement au 31 décembre 2014

• Solde d'exécution de l'exercice	+ 185 989,86
• Rappel du solde reporté antérieur	- 208 091,77
• Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	+ 5 894,02
Solde d'exécution cumulé	- 16 207,89

Reste à réaliser au 31 décembre 2014

• Dépenses d'investissement	0
• Recettes d'investissement	0

• Solde	0
Besoin de financement de la section d'investissement	
• Rappel du solde d'exécution cumulé	- 16 207,89
• Rappel des restes à réaliser	0
• Besoin de financement total	
Résultat de fonctionnement à affecter	
• Résultat de l'exercice	+ 133 265,11
• Résultat antérieur	+ 284 049,18
• Part affectée à l'investissement 2014	- 208 091,77
• Total à affecter	209 222,52

Affectation :

1) REPORT RESULTAT INVESTISSEMENT

A reporter au BP 2015 ligne 001 section investissement (Dépenses) 16 207,89

2) REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT

A reporter au BP 2015 LIGNE 1068 (section investissement Recettes) 16 207,89

A reporter au BP 2015 ligne 002 section fonctionnement (Recettes) 193 014,63

VOTANTS 13 Pour 13 Contre 0 Abstention 0

AFFECTATION DE RESULTAT CCAS

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Résultat de fonctionnement	
• Résultat de l'exercice	3 866.60
• Résultat antérieur	5 642.47
• Total à affecter	9 509.07

3) REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT

A reporter au BP 2015 ligne 002 section fonctionnement (Recettes) 9509.07

TAUX D'IMPOSITION

Etant donnée la situation économique de la France et les tensions qui se répercutent sur les habitants de Sury-aux-Bois le conseil municipal ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition. Il vote le maintien les taux d'imposition applicables pour l'année 2015.

Taxe d'habitation 10.77 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.34 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.13 %

Ces taux sont identiques à l'année dernière, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

En section de fonctionnement

Dépenses : 596 497.00 € Recettes : 596 497.00 €

En section d'investissement

Dépenses : 381 924.00 € Recettes : 381 924.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

En section de fonctionnement

Dépenses : 35 995.13 € Recettes : 35 995.13 €

En section d'investissement

Dépenses : 34 538.21 € Recettes : 34 538.21 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2015

En section de fonctionnement

Dépenses : 10 342.46 € Recettes : 10 342.46 €



Au Conseil Municipal du 17 avril 2015

RÉAMÉNAGEMENT COUR D'ÉCOLE

La commune de Sury-aux-Bois a lancé une consultation pour le réaménagement de la cour de l'école, dans le cadre du programme global de réhabilitation de l'ensemble scolaire.

Les caractéristiques de l'opération sont les suivantes : Réaménagement de la cour de l'école portant sur deux lots : Lot n°1 maçonnerie voirie et lot n°2 jeux et aires de réception. L'estimation des travaux s'élevait à 50 000€ HT. L'analyse des offres a été effectuée en application de trois critères d'attribution savoir : valeur technique de la proposition 40%, prix 40%, délai d'exécution 20 %.

A l'examen du rapport d'analyse des offres et du classement des offres, le conseil décide

- d'approuver le marché à passer avec :
 - Lot n°1, maçonnerie, voirie : l'entreprise TPVL pour un montant de 33 888 € TTC avec les options.
 - Lot n°2, jeux et aires de réception : l'entreprise Bourdin jardins et paysages pour un montant de 14 351,76 TTC avec la variante.



Pendant que les élèves se reposent la cour fait peau neuve !

Au Conseil Municipal du 22 mai 2015

TARIFS ALSH 2015

Le bilan de la collaboration l'année dernière avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), en ce qui concerne l'animation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement se révélant globalement positif, il est proposé de poursuivre cette animation avec le même partenaire et de signer la convention correspondante avec la FOL, pour la période du 6 juillet 2015 au 31 juillet 2015. En conséquence, Madame le maire, propose, pour le règlement de la fréquentation des enfants à l'ALSH les tarifs, variables en fonction des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF soit :

Quotient familial :

- jusqu'à 710 €
le prix sera compris entre 2,16 € et 9,89 € par jour et par enfant.
- au-delà de 710 € le prix sera de 13 € par jour et par enfant.

Pré-ado (13/15 ans) - tarif unique à 8 € la demi-journée (uniquement l'après-midi).

Après échanges de vues le conseil municipal décide :

- de poursuivre la collaboration avec la FOL pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement lors des vacances d'été 2015 et d'autoriser en conséquence le maire à signer la convention correspondante.
- d'approuver les tarifs journaliers proposés pour les enfants fréquentant l'ALSH.

TARIFS Garderie Periscolaire 2015/2016.

La régie pour encaisser les recettes étant instituée, Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront appliqués lors de la vente des cartes prépayées de la garderie périscolaire de la commune de Sury-aux-Bois à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le tarif de vente des cartes prépayées à retirer en Mairie de Sury-aux-Bois : Tarif unique pour tous les enfants : ½ heure à 1 €.
- 1 carte prépayée de 20 demi-heures à 20 €.
- 1 carte prépayée de 40 demi-heures à 40 €. + 1 demi-heure gratuite.
- 1 carte prépayée de 60 demi-heures à 60 €. + 1 heure gratuite.
- 1 carte prépayée de 80 demi-heures à 80 €. + 2 heures gratuites.

Ces tarifs seront révisables chaque année scolaire par délibération du conseil municipal de Sury-aux-Bois.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2015/2016.

Madame le maire expose que, comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016. Elle rappelle les modalités de fixation du prix de la Restauration Scolaire (décret n° 2006-753

du 29 Juin 2006), à savoir :

- d'une part, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (article 1),
- d'autre part, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée (article 2).

Après consultation des commissions concernées, Madame le maire propose d'établir, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, les tarifs suivants :

Repas enfant	3,00 €	tarif général.
Repas enfant	2,00 €	à partir du 3ème enfant d'une même famille
Repas adulte	4,50 €	

CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de traitement, par le centre de gestion de la fonction publique du Loiret, des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la commune, donne pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer la convention correspondante.

RENEGOCIATION DES CONDITIONS DE L'EMPRUNT RELATIVES A L'ACQUISITION DU COMMERCE.

Compte tenu de l'évolution des taux de crédit en matière immobilière, après examen des emprunts souscrits par la commune, le maire propose d'examiner les possibilités de revoir les conditions du prêt consenti par la caisse d'épargne relatif à l'acquisition d'un immeuble sis rue de la mairie destiné notamment à accueillir le transfert du commerce multiservices.

Pour mémoire, le taux du prêt est actuellement de 4,54% sur vingt ans soit jusqu'en juin 2029, avec un remboursement annuel (capital et intérêts) à hauteur de 15.430 €.

AFFAIRES DIVERSES.

Suite à une procédure initiée en 2013, la chambre régionale des comptes Centre Limousin, après réquisitoire rendu par le procureur financier, a ouvert une instance de jugement des comptes de la commune au titre de l'exercice 2011, engageant la responsabilité du comptable public pour paiement d'heures supplémentaires et de diverses indemnités au personnel communal, en l'absence de délibération du conseil municipal et/ou de décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination fixant le taux applicable à chaque agent.





La Vie Scolaire

Webradio et information

La classe de CM1-CM2 de Monsieur Duvernois a continué son projet « webradio ». Les élèves ont réalisé plusieurs émissions de radio tout au long de l'année. Ils ont pu se familiariser, entre autres, avec l'exercice difficile de l'interview et la rédaction de reportages. Madame le maire a par ailleurs été conviée par les enfants à participer à l'émission du 11 mai dernier qui regroupait les élèves de Sury-aux-Bois et de 6^{ème} de Châteauneuf-sur-Loire. Les élèves endossant la casquette de reporter se sont informés sur le rôle du maire au sein d'une commune.

Théâtre et langage

Les élèves de CM1-CM2 ont également participé à un projet théâtre. Une animation dirigée par le comédien Pascal Monge a eu lieu du 20 au 24 avril dans les locaux de l'école. Les élèves ont pu établir un rapport vivant à la langue. Les supports choisis étaient des textes de Jacques Prévert. Pour parachever cette immersion, le 17 juin, les enfants ont assisté à une pièce de théâtre à Beaune-la-Rolande. L'ensemble des frais liés à ce projet théâtre ont été pris en charge par la Commune.

Equitation et gros câlins

Les élèves de PS-MS de la classe de maternelle de Madame Douay ont pansé, câliné et monté Mikado, Belle, Gentil, Atchoum et bien d'autres poneys du Haras des Loges de Fay aux Loges. L'enseignante avait organisé une activité poneys au mois de juin échelonnée sur quatre matinées et une journée complète.



Les enfants ont pu s'initier à l'équitation par le jeu et apprendre à mieux connaître les équidés. Les petits sont ressortis ravis et grandis de cette expérience. Cette sortie a été financée par la Commune, les familles, l'ASSOPE (ASSOCIATION des Parents d'Elèves) et la coopérative scolaire.

Danse et chansons

L'année scolaire s'est terminée en danse et en chansons. Lors de la fête de l'école. Les élèves et les enseignants ont proposé un spectacle varié au tempo enlevé. Certains élèves ont même donné des cours de danse collectifs jusque dans la soirée, la relève de Mickael Jackson est assurée !

L'ASSOPE avait comme à son habitude concocté un délicieux barbecue, l'organisation très maîtrisée a permis à tous de passer une soirée très agréable et conviviale.

Départ

Avec la fin de l'école a sonné le départ de trois des enseignants de l'école. La directrice Madame Colard, Madame Haas ainsi que Monsieur Duvernois ont fait le choix de poursuivre leurs carrières dans d'autres écoles. Nous leur souhaitons amicalement une bonne continuation.

A la rentrée, les élèves seront accueillis par une nouvelle équipe qui est à pied d'œuvre cet été pour prendre ses marques dans l'école. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Desplas, qui sera la nouvelle directrice de l'école, à Madame Gangloff et à Madame Baron.

entre "Loire Canal et Forêt d'Orléans"

70^{ème} anniversaire de la victoire du 1945

En ce 8 mai 2015, la France commémore le 70^{ème} anniversaire de la fin des combats de la Seconde guerre mondiale en Europe.

Ces combats avaient commencé près de cinq ans auparavant. Cinq longues années de privation, de souffrances, d'exactions, de massacres durant lesquelles l'Europe fut mise à feu et à sang sous le joug nazi, des populations asservies, d'autres exterminées. Aujourd'hui, la France se souvient de toutes celles et de tous ceux qui ont souffert ; des familles condamnées à quitter leur terre, des victimes des bombardements, des prisonniers de guerre, des internes, des déportés.

La France se souvient aussi de toutes celles et de tous ceux qui contribuèrent à la victoire que nous commémorons aujourd'hui, toutes ces femmes et tous ces hommes auxquels nous devons d'être libres, tous ceux qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, ont choisi, au péril de leur vie, d'embrasser la Résistance.

Certains rejoignirent les rangs de la France Libre pour continuer le combat aux côtés des Alliés, portant haut, d'Orient en Europe en passant par l'Afrique, les trois couleurs nationales. D'autres choisirent de mener, sur le territoire national, la lutte dans l'ombre. Des gestes isolés qui, dans un même élan et guidés par un idéal de liberté que ces femmes et ces hommes avaient en partage, formèrent ensuite des mouvements et réseaux de Résistance.

Leur engagement et leur sacrifice nous honorent et nous obligent. Cette année seront parmi nous les derniers témoins vivants d'une histoire qui constitue notre identité. 70 ans après, leurs voix continuent inlassablement de transmettre et d'enseigner. C'est à toute cette génération de la guerre que la Nation française rend hommage en ce 8 mai 2015. Un hommage rendu par la remise d'une légion d'honneur à plus de 1500 anciens à travers tout le territoire mais aussi un hommage rendu par la voix de la jeunesse, appelée à participer à cette journée commémorative.

En ce 70^e anniversaire, souvenons-nous que c'est dans les souffrances d'hier qu'ont germé l'incommensurable désir de paix et l'irréversible besoin d'Europe.

Souvenons-nous que c'est sur les ruines de cette guerre et au lendemain du traumatisme que fut la découverte de la Shoah, que les peuples trouvèrent la force de construire l'Europe.

Souvenons-nous enfin de ce que nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté.

Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable dont cette journée nationale nous rappelle le prix et la fragilité.

Message de Monsieur Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire



Merci aux enfants présents qui ont entonné la Marseillaise reprise en cœur avec les élus.





COMMUNE DE SURY AUX BOIS

Du nouveau au secrétariat de mairie

- La dématérialisation fait son entrée dans les échanges de données entre la commune et la perception.

Bientôt, finis les disquettes, les cd-rom, les envois de papier en triple exemplaires, y compris les pièces justificatives, les affranchissements,... Les informations transitent électroniquement et sont stockées de même. Il est prévu que la dématérialisation soit effective à 100% à la rentrée (elle est effective aujourd'hui à 90%).

Validée par les partenaires nationaux dès 2005, le principe de la dématérialisation des échanges papier entre la commune et la trésorerie est désormais la seule modalité de transmission des pièces justificatives (article 9 du 27 juin 2007 modifié par l'arrêté du 03 août 2011).

La mise en œuvre de cette procédure s'effectue au travers d'un protocole dénommé le PES V2 (Protocole d'Echange Standard version 2).

La mise en œuvre du PES (protocole d'échange standard) par la commune permet la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs lorsque les domaines PES aller recette et dépense sont concernés et que les flux sont signés électroniquement.

Cette dématérialisation permet aussi et ce n'est pas négligeable de gagner du temps dans la recherche des documents comptables qui sont désormais archivés électroniquement.

- **Standard téléphonique : 02 38 55 97 74**

Dès juillet, les enfants peuvent pratiquer des loisirs

La municipalité de Sury-aux-Bois propose en partenariat avec la Fédération des Oeuvres Laïques un accueil de loisirs. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouvre ses portes dès juillet aux enfants de 3 à 15 ans.

Thème de cette année "Dans tous les sens "

Les activités sont créatives, ludiques et manuelles. Il y a également des activités sportives sur terrain de sport et en pleine nature, une sortie par semaine est prévue en association avec la Communauté de Communes des Loges.

Les journées d'accueil comprennent les activités, les goûters et les sorties.

Et aussi pour les 13-15 ans il y a un projet de camping sur plusieurs jours !

Les inscriptions se font à la semaine et pour tous renseignements vous pouvez appeler la directrice du centre au 06 81 53 06 23.

État civil 2014-2015

« Extrait des registres d'état civil »



Bienvenue en ce monde

à Léo VACHER né le 13 décembre 2014

à Mohira DARGENT née le 19 décembre 2014

à Ryan RAVONIARINOSY né le 23 décembre 2014

à Gabin SIXTO qui est né le 26 mars 2015.

à Lorenzo SANGOI né le 24 mai 2015

Le saviez vous ? Le Monoxyde de carbone tue !

Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Chaque année en France, près de 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et environ 90 en décèdent.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Ce gaz invisible, inodore et très toxique, produit par des moteurs à essence ou au fuel (véhicules, groupes électrogènes, tronçonneuses...) ou par des appareils de combustion (chaudières, poêles, inserts, cuisinières,...) lorsque la combustion est incomplète.

Quels sont les effets du monoxyde de carbone sur l'homme ?

Le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang.

Si vous pensez être intoxiqué au monoxyde de carbone :

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres

Arrêtez les appareils à combustion si possible

Evacuez les locaux et vider les lieux de leurs occupants

Appelez les secours : Pompiers (le 18), SAMU (le 15)

Ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

Comment peut-on s'intoxiquer au monoxyde de carbone dans son logement ?

Les intoxications au monoxyde de carbone dans les logements peuvent survenir :

- si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus car les combustibles (bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol) y brûlent mal ;
- s'il y a une mauvaise ventilation dans le logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion ;
- si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de refouler à l'intérieur du logement ;
- si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant : les chauffages d'appoint fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol, non raccordés à l'extérieur, ne doivent être utilisés que quelques heures consécutivement ; les cuisinières, réchauds de camping, fours, braseros ne doivent pas être utilisés pour se chauffer ; les groupes électrogènes ne doivent être utilisés qu'en extérieur.



Le repas de Printemps du 26 avril 2015

Ils étaient 76 participants à répondre présents au repas de printemps 2015. Ce repas organisé par la Mairie le dimanche 26 avril a connu un vif succès.

Pascale et son équipe du Relais de Chatenoy en cuisine et au service, le groupe «route 69 » à la musique.

Tous les participants sont repartis avec une fleur en souvenir.



Une pensée pour :

Monsieur JAHAN Louis

Madame LAURENT veuve LEJARRE Lucette



Sury-aux-Bois



L'église



La Mairie



Autrefois l'Auberge

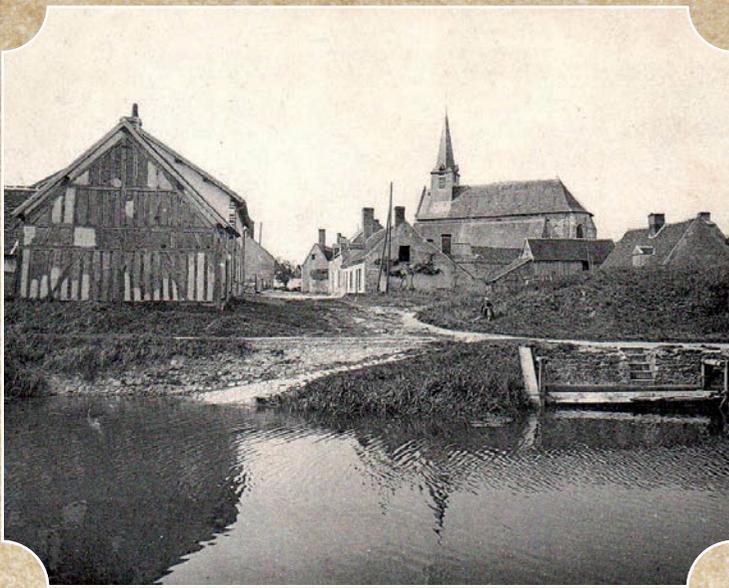


entre "Loire Canal et Forêt d'Orléans"





d'Hier à Aujourd'hui



Le Lavoir



Le Pont Canal



Le Bourg



Club de la Soie

L'année du club de la soie se termine avec une explosion de couleurs. Que ce soit pour des foulards, coussins, tableaux et mêmes rideaux En voici quelques échantillons :



Nous vous invitons à venir voir d'autres œuvres et à assister à une démonstration pendant la fête du Cidre dans les locaux de notre épicerie, le samedi 15 août de 10 heures à 18 heures.

A très bientôt
Anne



«Les cavaliers de Sury»

Les membres de l'Association préparent la fête « Horses Power » qui aura lieu les 5 et 6 septembre à Sury-aux-Bois.

Au programme, un certain nombre d'animations équestres diverses : un concours d'attelage, un carrousel présenté par le centre équestre des Denizons, un concours de voitures anciennes automobiles et hypomobiles, suivis d'une soirée et d'un repas animés par un orchestre.

Nos cavaliers ont beaucoup travaillé pour cette première partie de la saison. En dressage, Charlotte a changé de catégorie où elle obtient de bons classements. Une médaille d'argent en équipe sur le circuit régional et national. En individuel, Ann obtient une 4ème place en amateur 3 ainsi que Charlotte en Amateur 2.

Bruno, en CSO, obtient de plus en plus de sans faute sur ses différentes épreuves. Il travaille pour atteindre son objectif, la catégorie la plus haute en amateur...

Tous les amateurs de chevaux de la commune peuvent nous rejoindre pour échanger et partager leurs expériences et la passion du cheval.

Contacts Bruno : 06 08 28 79 70
Ann : 06 14 27 53 20



La revue de l'Amicale de Sury aux Bois



Calendrier des animations 2015 de l'Amicale de Sury-aux-Bois.

Dimanche 13 septembre BALL-TRAP le matin
Dimanche 20 septembre MÉCHOUI la journée. (Sur réservation)
Samedi 21 novembre SOIRÉE A THEME

Nous informons nos chers habitués que notre traditionnel méchoui, aura lieu le dimanche 13 septembre, au port des Loroux. L'équipe de l'Amicale distribuera après le 15 août une feuille, rappelant cette date, ainsi que la date du Ball-trap, qui se tiendra le Samedi 12 septembre à partir de 9h.

Pour clore la fin de l'année, l'Amicale et l'Assope envisagent de faire un après-midi jeux pour les enfants, suivi d'un apéro et (pique-nique tiré du sac), dans la salle polyvalente, le 10 octobre, toutes les informations concernant cette journée, seront diffusées par affiches.

Les animations déjà passées : La marche s'est déroulée le dimanche 19 avril, avec une participation assidue, par une matinée encore bien fraîche.



Le rallye-auto : Déjà le 10ème ! une équipée bien rodée aux questions des « GO » quittait le département, pour entrer dans la Nièvre, nous étions attendus par nos hôtes, Mme et M. Nérot dans leur «domaine de Fontaine», accueil chaleureux, visite de leur grange pyramidale (la seule du département) puis une dégustation d'un petit « pouilly-fumé », tout ça avec modération

entre "Loire Canal et Forêt d'Orléans"

bien entendu, partage du pique-nique, qui se trouve être le meilleur moment pour déguster les plats et surtout les gâteaux ! Notre hôtesse avait même confectionné un grand plat d'œufs au lait. Nous avons passé une superbe journée.

GYM



L'Amicale vous propose des cours depuis 1977, le contenu a bien changé en 38 ans !

Nous vous proposons 2 cours :

1. Cours pour les personnes seniors, hommes et femmes : le mercredi de 9h30 à 10h30.

Vous pourrez pratiquer ce sport facile pour maintenir votre rythme cardiaque, votre souplesse, votre mémoire et votre maintien physique tout en apprenant des pas faciles dans la convivialité et la bonne humeur.

Reprise le mercredi 16 Septembre.

2. Cours tout public : le mardi de 19h à 20h15

Pour ados, adultes, hommes et femmes : un moment de détente commençant par un échauffement rythmé, vous bougerez avec des pas de Salsa, LIA, Zumba puis place au renfort musculaire que vous pratiquerez en continuant vos pas. Tous vos muscles vont se réveiller sans oublier le moment d'étirements qui vous éviteront les courbatures.

Reprise le mardi 15 Septembre.

Les personnes intéressées par ces cours de gym seront informées par l'Amicale.

Les adhérents et leur animatrice vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances.



Association Sports et Loisirs de Sury-aux-Bois

Pour notre Association, la saison 2014-2015 va se terminer ce 11 juillet.

Nous n'avons, malheureusement, pas pu tenir tous nos engagements en ce qui concerne le tir à l'arc, par

manque de bras et de bonnes volontés pour nous aider à monter les installations nécessaires, ou encadrer les séances pour la sécurité. Le tir à l'arc intéresse beaucoup d'enfants et adultes, d'autant plus que notre Association fournit tout le matériel nécessaire à chaque séance pendant les beaux jours.

Malgré tout, la saison est restée active et bien vivante, à la bibliothèque et au tennis.

Nous allons pouvoir reconstituer notre comité directeur grâce à quelques personnes de bonne volonté qui souhaitent s'investir au sein de notre association et nous ont rejoint au cours de cette saison.

Du côté du TENNIS, les « VANDALES » de la commune continuent tranquillement leurs minables activités dévastatrices.

Le court continue à se dégrader au rythme des intempéries, mais nous permet, encore, de « tapoter dans la balle » et d'initier nos jeunes chaque samedi en prenant moult précautions.

Le nombre des adhérents de l'A.S.L. s'est stabilisé cette saison et 13 jeunes suivent les cours du samedi avec de belles progressions pour certains. Nous avons, toujours du mal à comprendre que l'animation qui est offerte, toute l'année, aux jeunes de la commune, ne les attire pas d'avantage !

L'adhésion à la section tennis sera fixée à 35 € pour l'année à venir (40 € pour les adultes) du 1er. Octobre 2015 au 30 septembre 2016 ; et que cette adhésion comprend, pour les jeunes, un stage d'une semaine fin août, la licence F.F.T., et les cours de tennis tous les samedis matins pendant 8 mois...

ALORS ! INSCRIVEZ VOS ENFANTS, IL EST ENCORE TEMPS !!!

Côté BIBLIOTHEQUE : nous sommes toujours dans l'attente d'un local plus accueillant, nous espérons encore que cela arrivera rapidement !...

L'effectif des adhérents étant, là aussi, stabilisé, et, très heureusement, des bonnes volontés nous permettent de relancer, avec bonheur cette activité... Madame Portejoie Christelle et Madame Sapin Carine se sont attelées avec détermination à la tâche pour assurer les permanences efficaces et remettre de l'ordre dans la présentation de plus de 3000 volumes qui sont proposés aux adhérents, jeunes et adultes

Les adhésions vont être, cette année, modifiées comme suit :

- 2 € pour les jeunes de moins de 18 ans.
- 10 € pour les adultes.

Ceci sera valable du 1er. Septembre 2015 au 31 août 2016. Nous précisons que l'inscription du conjoint d'un adhérent sera gratuite...

Les jeunes étudiants ou les enfants de l'école de Sury désirant trouver de la documentation pour effectuer leurs exposés, peuvent venir gratuitement, le vendredi à partir de 16 heures Ils ont, aussi, à leur disposition ordinateur et imprimante pour effectuer la meilleure présentation possible.

Grande nouveauté : UNE NOUVELLE SECTION DEVRAIT VOIR LE JOUR A LA RENTREE SCOLAIRE ! Nous mettons en place une structure pour animer, de manière permanente le sport pour les jeunes en profitant des installations de la commune. Ainsi, un encadrement sera proposé pour pratiquer des activités comme le football, le volleyball ou l'athlétisme etc. Les règles et dates des activités seront exposées à partir du mois de septembre...

ALORS !!! REJOIGNEZ L'A.S.L.

NOUS VOUS SOUHAITONS D'EXCELLENTE VACANCES 2015.

RENSEIGNEMENTS au : 06 12 26 12 09 ou : 02 38 55 85 41

Le comité directeur de l'A.S.L..

N'OUBLIEZ PAS LE SAMEDI 15 AOÛT

FETE DU CIDRE

**VIDE-GRENIERS
PRODUITS RÉGIONAUX
COLLECTIONS ATTRACTIONS
DE 7 À 21 HEURES
FEU D'ARTIFICE À 22 HEURES**

RESTAURATION ET BUVETTE

INSCRIPTION SUR PLACE - RENSEIGNEMENTS AU 07 88 37 23 15



Les Brèves



La Communauté de Communes des Loges CCL

Une nouvelle organisation pour la délivrance des autorisations d'urbanisme



La loi ALUR a mis fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. C'est le cas de la Communauté de Communes des Loges (CCL) qui compte près de 31 000 habitants.

Toutefois, pour anticiper au mieux cette nouvelle mission confiée aux communes, la CCL a mis en place un service intercommunal d'urbanisme qui est opérationnel pour une première série de communes (Bouzy-la-Forêt, St-Denis de l'Hôtel, St-Martin d'Abbat, **Sury-aux-Bois** et Vitry-aux-Loges) depuis le 15 avril 2015. L'instruction dans les autres communes est effective à partir du 1er juillet 2015, comme le prévoit la loi.

Pour assurer la transition dans les meilleures conditions, le service urbanisme de la CCL a repris, dans un premier temps, strictement les missions antérieurement assurées par l'État.

En fait dans un premier temps ce qui est changé c'est l'interlocuteur : le service intercommunal d'urbanisme de la CCL se substitue aux services de l'État.

Les tâches incombant à chacun restent les mêmes qu'antérieurement, savoir :

Les missions conservées en propre par les communes

Les communes assurent les missions suivantes:

- Rôle de guichet unique pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'achèvement attestant la conformité des travaux, garantissant ainsi une proximité avec le pétitionnaire et une information des maires. Cet enregistrement par les mairies est obligatoire et il ne peut être réalisé par la CCL,
 - Affichage des dépôts et des autorisations en mairie,
 - Transmission des demandes d'autorisation d'urbanisme au service instructeur intercommunal
 - Transmission de l'avis du maire et de la fiche défense incendie,
 - Rôle de guichet unique pour le dépôt des dossiers incomplets,
- Envoi des décisions aux pétitionnaires en accusé réception et en respectant strictement les délais prévus par la réglementation.

Les missions assurées par la CCL

Le service intercommunal d'urbanisme prend à sa charge l'instruction des autorisations d'urbanisme, conformément aux différents règlements communaux. Il proposera un avis au maire qui sera toujours le signataire des autorisations délivrées. Outre le premier niveau d'accueil au sein des communes, un second niveau réalisé cette fois-ci par les instructeurs de la CCL, sera mis en place pour les dossiers plus complexes.

Leurs missions seront les suivantes:

- Disponibilité téléphonique des instructeurs pour les agents communaux afin de répondre aux questions de ces derniers,
 - Disponibilité téléphonique des instructeurs pour les élus afin de répondre aux questions de ces derniers,
 - Accueil sur rendez-vous pour les pétitionnaires, après première consultation des mairies pour les dossiers complexes,
 - Accueil du demandeur directement sur rendez-vous pour apprécier le caractère complet du dossier ou sa conformité à la réglementation,
- De manière générale, les services de la CCL seront présents pour appuyer les services communaux quand ceux-ci en auront besoin.

Cette organisation présente l'avantage d'une transition en douceur avec le fonctionnement actuel de l'instruction État, puisqu'elle en est largement inspirée. En outre, cette organisation ne nécessite pas un renforcement du service instructeur intercommunal. Elle nécessite néanmoins, une concertation régulière entre les communes et le service instructeur de la CCL pour permettre une harmonisation des pratiques. Cette concertation est réalisée par l'animation du réseau des agents chargés de l'urbanisme au sein des communes et de la CCL.

Un bilan sera fait à l'issue d'un an de fonctionnement pour étudier les éventuelles adaptations de cette nouvelle organisation intercommunale.

Communauté de Communes des Loges
5, Rue du 8 Mai 1945 - 45150 JARGEAU
Tél : 02 38 46 99 66 / Fax : 02 38 46 99 68



Syndicat Mixte de Gestion du Canal D'Orléans (SMGCO)



BALADE DU CANAL 15 Février 2015

La traditionnelle balade du canal a eu lieu à Sury-aux-Bois le quinze février dernier.

Quelques 500 marcheurs se sont rassemblés sur les quatre circuits proposés. Au retour, le traditionnel boudin et le vin chaud les attendaient pour les revigorer. Merci à tous les bénévoles de l'administration du canal, des communes riveraines, dont Sury, qui par leur aide et leur bonne humeur indéfectible, ont largement contribué, à la réussite de la manifestation... Sans oublier les marcheurs bien entendu !

Parcours proposés	Tarifs licenciés	Tarifs non licenciés	Total Participants
Parcours 9 kms	128	93	221
Parcours 15 kms	104	135	239
Parcours 20 kms	17	29	46
Parcours 27 kms	8	17	25
	257	274	531

- Gratuit pour les enfants de moins de dix ans
- **Les frais d'engagement incluent une assurance et le(s) ravitaillement(s).
- (1 ravitaillement pour les parcours de 6 et 11 Kms, 2 pour les autres parcours)

Renseignements, contacter le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans par téléphone au 02.38.46.82.90, par mail Canal.ortleans@wanadoo.fr, par courrier 61 B route de Nestin - 45450 Fay aux Loges www.canal-orleans.fr



SAM' BALADES 2015

Samedi 22 août 2015 à Sury aux Bois

« Les seigneurs de Sury : entre imaginaire et réalité »

Le bouche à oreille rapporte l'existence dès le Moyen-âge de onze châteaux à Sury, détruits à la Révolution et de leurs seigneurs qui s'exilèrent, pour sauver leurs têtes.

Mais qui étaient ces seigneurs et où logeaient-ils ? C'est en nous accompagnant sur les chemins de l'imaginaire que nous croiserons la réalité, toute aussi captivante que la légende. En route vers les seigneuries de Blair, de la Bressonnière, des Picot, de l'Hôpital...

Rendez-vous sous la halle, en centre bourg à Sury aux Bois à 15h45

Toutes les Sam'Balades commencent à 16h précises
 Tarif adultes 3€, adhérents OT 2,50€
 Moins de 12 ans accompagnés gratuit
 Balade environ 5 à 6 km.

Thèmes des 5 années précédentes :

- 2014 : « Sury aux Bois par le petit bout de la lorgnette ! »
- 2013 : « Sury sur les vagues : le droit de pacage en forêt d'Orléans »
- 2012 : « Sury sur Canal : le bief de partage »
- 2011 : « Sury entre Canal et forêt d'Orléans »
- 2008 : « Les fantômes de l'Affaire des Farines »



À la découverte de nos passions

L'arbre à confidences...



Vendredi dernier, j'étais à la fête de l'école. Il y avait beaucoup d'enfants rieurs et de parents attentifs, bref beaucoup de monde mais mon attention a été attirée par un groupe d'ados qui entourait une dame aux cheveux grisonnants et l'embrassaient avec fougue en criant « c'est Gisèle, c'est Gisèle ! »

Mais qui est donc cette Gisèle, qui électrise les jeunes de Sury ?

Pour le savoir, je suis allée chez elle pour recueillir ses confidences.

Sous un tilleul à l'ombre accueillante, pendant que fredonnaient les abeilles et que nous nous laissions portées par le parfum bienfaiteur de cet arbre, nous avons conversé sous la surveillance amicale de Titus, le chien.

Gisèle, fait partie depuis 2004, année de sa création, d'une association « Lire et faire lire » ; c'est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petits groupes durant toute l'année scolaire dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations

Ce qui explique pourquoi Gisèle connaît tous les enfants de Sury; depuis 11 ans elle va une fois par semaine à l'école et elle raconte ou invente des histoires pour les petits de la maternelle.

Elle m'a avoué que dans les moments difficiles de sa vie, ces rencontres ont été une « bulle de bien-être », un moment de rêve et de bonheur partagé.

Elle lit des contes d'auteurs ou ses propres histoires. Et il est souvent simple d'identifier ses histoires car elles comportent beaucoup d'animaux. En effet, secourir des animaux malheureux ou abandonnés est une autre des passions de Gisèle.

Des fois, ce sont les enfants eux-même, qui inventent des histoires en regardant les nuages ! Cette demi-heure étant un moment consacré à l'imagination et la rêverie.

Confidences pour confidences, Gisèle confie qu'auprès des petits ... elle a la tête légère et le cœur tranquille, mais je crois que c'est aussi parce qu'elle a gardé une âme d'enfant.

Du reste pendant ces séances les petits sont étonnamment tranquilles et expriment leur bien-être par un sourire ou un câlin. Quel beau salaire pour une lectrice attentionnée !

Dans l'avenir Gisèle a un grand projet : « faire un livre avec toutes les anecdotes, les mots d'enfants et les bons souvenirs » qu'elle a gardé dans sa mémoire et ce livre s'intitulera « Le printemps des sandalettes ». Je ne sais si vous êtes comme moi mais j'ai déjà l'impression de les entendre claquer, ces sandalettes ! Je comprends maintenant l'enthousiasme du groupe d'ados croisé à l'école et je partagerai avec eux le plaisir de revoir Gisèle, cette femme aux passions communicatives.

Recettes... Chanterelles en habit rouge

Si vous avez profité de la saison propice à la cueillette des chanterelles...

Ingrédients :

600 grammes de chanterelles ou girolles grises, 4 belles échalotes, huile d'olive, un verre de Porto rouge, crème fraîche, persil, poivre, (sel à ajuster les lardons fumés étant souvent déjà salés).

Préparation :

1. Nettoyer les champignons, en évitant de les laver si possible. Les essuyer si nécessaire avec du papier essuie-tout.
2. Eplucher les échalotes et les émincer très fin.
3. Couper le persil très fin ou le hacher grossièrement et le réserver.
4. Faire chauffer très légèrement l'huile d'olive dans une poêle, y ajouter les échalotes émincées, et les chanterelles. Faire cuire le mélange à feu vif pendant 5 minutes en surveillant et en remuant doucement.
5. Mettre les lardons, le verre de porto rouge et laisser cuire cinq minutes de plus, toujours à feu vif, en surveillant.
6. Mettre à feu doux et laisser mijoter pendant cinq minutes, à découvert si les chanterelles ont rendu beaucoup d'eau, ou sous un couvercle dans le cas contraire.
7. Vérifier la cuisson, ajouter la crème fraîche et remuer, couvrir la poêle, laisser mijoter cinq minutes.
8. Retirer du feu, mettre le persil, remettre le couvercle, laisser reposer pendant cinq minutes et servir.





CEI-Centre Echanges Internationaux

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2015 pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

**Renseignements : CEI-Centre Echanges Internationaux F Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux -Françoise Privas/ Puiseaux-02.38.33.54.67**



Consultation publique sur la tarification des ordures ménagères

En novembre, les élus du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire vont voter le mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), TEOM Incitative (TEOMi) ou Redevance Incitative (RI). Préalablement, **une consultation publique est ouverte du 1er juillet au 30 septembre 2015** sur la base du rapport de consultation.

Le rapport de consultation présente l'ensemble des scénarios ainsi que les différentes études d'impact correspondantes.

En accompagnement de ce document, un simulateur de calcul est à votre disposition pour déterminer dès à présent le montant de la future taxe ou redevance. Pour faire votre simulation, vous devez préalablement vous munir de votre dernier avis d'impôts fonciers afin de connaître votre base TEOM. **Des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet du SICTOM.**

Vous pouvez réagir selon 3 modalités :

- Par courriel : consultation@sictom-chateauneuf.fr
- Par courrier : SICTOM Châteauneuf-sur-Loire, BP 97, 45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
- Sur le registre de consultation disponible dans votre mairie

Le journal du SICTOM n°10, actuellement en distribution dans les boîtes aux lettres, détaille l'ensemble de cette démarche.

Pour en savoir plus :

- Journal du SICTOM n°10
- Site internet du SICTOM : <http://www.sictom-chateauneuf.fr/actualites/141-consultation-publique>

Permanences pour la consultation publique

Mairie de Sury

Samedi 22 Août de 10h - 12h et

Samedi 5 Septembre de 10h - 12h



Est-ce que je vais payer plus cher ?

Pour connaître le montant de la taxe incitative ou de la redevance, **un simulateur est disponible** sur le site internet du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire.

Pour pouvoir obtenir le montant, vous devez préalablement vous munir de votre dernier avis d'impôt foncier afin de connaître la valeur de votre base TEOM. Sur le site internet du SICTOM un guide vous explique comment retrouver facilement cette information.

Attention, c'est l'administration fiscale qui détermine la valeur locative de votre logement, le SICTOM n'ait absolument pas en mesure de vous transmettre cette information, ne disposant pas des fichiers fiscaux. Donc, n'appellez pas le SICTOM pour connaître votre valeur locative. **Seuls les propriétaires reçoivent ce document, les locataires payant les ordures ménagères dans les charges locatives.**

Permanences pour la consultation publique
Mairie de Sury
Samedi 22 Août de 10h - 12h et
Samedi 5 Septembre de 10h - 12h

Taxe ? Taxe Incitative ou Redevance ?

• Aujourd'hui, le paiement du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés a lieu en même temps que les impôts fonciers. C'est une taxe, la **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**, basé sur la valeur locative du logement, sans lien avec la production d'ordures ménagères.

• La **TEOM incitative (TEOMi)** consiste en l'introduction d'une part incitative liée à la production de déchets dans la TEOM, mais dont la part principale reste la valeur locative de votre logement.

• La **Redevance Incitative (RI)** ne tient plus compte de la valeur locative mais de la production d'ordures ménagères du foyer.

En novembre, les délégués du SICTOM vont devoir voter entre une de ces 3 solutions pour le paiement des ordures ménagères.



CONSULTATION PUBLIQUE TOUT SAVOIR SUR LA TARIFICATION INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

DU 1^{ER} JUILLET
AU 30 SEPTEMBRE 2015

VOUS AVEZ LA PAROLE !

DONNEZ VOTRE AVIS SUR
WWW.SICTOM-CHATEAUNEUF.FR
Tél. 02 38 59 50 25
Courriel : consultation@sictom-chateauneuf.fr

Pour qui ?

Depuis septembre 2014, un travail régulier en commission a permis l'élaboration d'un document de synthèse sur les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle tarification incitative.

Maintenant la consultation est ouverte à l'ensemble des usagers : particuliers, associations, administrations, professionnels, syndicats représentatifs.

Pour pouvoir participer, il est néanmoins nécessaire d'avoir un lien avec le SICTOM : ne sera, par exemple, pas accepté la contribution d'un usager n'étant ni locataire, ni propriétaire d'un logement sur le territoire du SICTOM. Les contributions anonymes ne seront pas retenues.

À partir de quand et où ?

Du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre 2015. Le rapport est téléchargeable sur le site internet du SICTOM à l'adresse suivante : www.sictom-chateauneuf.fr

Il est également disponible dans les 64 mairies en version papier pour une consultation sur place.

Comment répondre ?

• Par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation@sictom-chateauneuf.fr

• Par courrier à :
SICTOM Châteauneuf-sur-Loire, BP 97,
45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE.

Par ailleurs dans l'ensemble des mairies, un registre de consultation accompagne le rapport de consultation publique. Vous pouvez donc y écrire votre contribution. Renseignez-vous à l'accueil de votre mairie.

Qu'est-il possible de demander ?

• **Des questions :** Si un ou plusieurs points ne sont pas clairs, que vous ne comprenez pas un chiffre ou une étude d'impact, un calcul,...

• **Des idées :** vous pensez que le seuil de 17 levées pour la facturation doit être de 5 ou de 26, qu'il doit être possible de choisir librement le volume de son bac d'ordures ménagères, qu'il faut modifier la part variable dans les scénarios,...

En revanche, ne sera pas retenu ce qui n'a pas un lien avec la tarification incitative comme par exemple la modification des horaires d'ouverture des déchèteries, l'impossibilité pour le camion de venir vous collecter directement en porte-à-porte, une anomalie sur une colonne d'apport volontaire pour les ordures ménagères,...

Quand le SICTOM va-t-il répondre ?

Le SICTOM ne va pas répondre aux usagers au fur et à mesure.

Toutes les questions vont être remises après le 30 septembre aux élus du bureau qui vont organiser et regrouper les différentes contributions avant d'y répondre.

Le rapport définitif, comprenant l'ensemble des réponses sera disponible en mairie et sur internet le 26 octobre 2015.

À quoi va servir ce rapport ?

Au terme de la consultation, le rapport définitif, comprenant vos contributions et les réponses des élus du SICTOM sera imprimé et remis aux 64 délégués ; c'est à partir de ce document que les élus vont devoir voter en novembre 2015 entre les différents scénarios.



CONSULTATION PUBLIQUE



TOUT SAVOIR SUR LA TARIFICATION INCITATIVE

**DU 1^{ER} JUILLET
AU 30 SEPTEMBRE
2015**

**VOUS
AVEZ LA
PAROLE!**

DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Une modification
du paiement des
ordures ménagères est
actuellement en projet.**

**Avant le vote qui doit
intervenir en novembre
2015, les différents
projets sont soumis à
l'avis du public.**



**DONNEZ VOTRE AVIS SUR
WWW.SICTOM-CHATEAUNEUF.FR**

Tél. 02 38 59 50 25 - Courriel : consultation@sictom-chateauneuf.fr